

Image not found or type unknown



Quand peut-on avoir recours à un arbitrage ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **350 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Quand peut-on avoir recours à un arbitrage ?

L'arbitrage désigne une justice privée et payante, chargée de trancher les litiges qui lui sont soumis par les parties dans le respect des principes du droit. Il n'est possible d'y avoir recours que dans certaines conditions.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268687-justice-quand-peut-avoir-recours-un-arbitrage>